

Régime :

Examen

					Modalités de contrôle des connaissances et des compétences	
TITRE DE L'UE	Coef UE	TITRE DE L'EC	Coef EC	Informations complémentaires	Examen terminal	2nde session
					Modalités de contrôle des connaissances et des compétences	
UE Management du travail	12			Note seuil : 7/20	Oral	Oral
		Organisation & Stratégie	3			
		GRH	3			
		Animation des équipes	3		Non évalué	
		Manager la Qualité de Vie et des Conditions de Travail	3		Non évalué	
UE Outils et pilotage de la performance	9			Note seuil : 7/20	Ecrit, devoir surveillé, 2h	Ecrit, devoir surveillé, 2h
		Gestion comptable et financière	4,5			
		Calcul et analyse de coûts	4,5			
UE Marketing public	3			Note seuil : 7/20	Oral	Oral
UE Management de la qualité et des flux	3			Note seuil : 7/20	Ecrit	Ecrit
UE Droit et éthique managérial	6			Note seuil : 7/20	Oral	Oral
		Droit public	3			
		Ethique et déontologie professionnelle	3			
UE S'approprier les usages des outils numériques	3			Note seuil : 7/20	Ecrit, devoir surveillé, 2h	Ecrit, devoir surveillé, 2h
		Informatique	1,5			
		Introduction aux SIH	1,5		Non évalué	
UE Comprendre l'environnement économique de l'organisation	6			Note seuil : 7/20	Ecrit, devoir surveillé, 3h	Ecrit 3h
		Economie de la santé	3			
		Finances Publiques	3			
UE Psychosociologie des organisations	6			Note seuil : 7/20	Ecrit	Ecrit
UE Anglais	3			Note seuil : 7/20	Oral collectif + Ecrit individuel, devoir surveillé, 2h	Ecrit, devoir surveillé, 2h
UE Conduite de projet innovant	9			Note seuil : 10/20	Mémoire + soutenance	Mémoire + soutenance
		Méthodologie de la recherche	9			
		Mémoire	1			
		Introduction à la gestion de projets	1		Non évalué	

Les examens se font au niveau des UE, pas des EC

La validation du M2 se fait sur l'année entière.

Pour la formation continue, le contrôle des connaissances s'effectue tout au long de l'année universitaire. Les examens de seconde session ont lieu en juin et septembre (pour l'UE Conduite de projet innovant).

En cas d'impondérable, de sinistre, ou de tout évènement privant l'établissement de tenir un examen le jour prévu, l'examen peut être reporté dans les délais les plus rapprochés, y compris le samedi.

Modalités de compensation entre UE et seuils de compensation :

Une unité d'enseignement (UE) est acquise :

- dès lors que sa note est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée. Elle est transférable dans un autre parcours.

- par compensation entre les UE au sein de l'année à condition d'avoir pour chacune des UE une note de l'UE supérieure ou égale à 7/20. En cas de redoublement, l'UE est acquise pour toute note supérieure ou égale à 10/20, sauf si l'apprenant y renonce dans le cadre d'un contrat pédagogique,

Exception : La note de l'UE concernant le mémoire, affectée de son coefficient, est validée dès lors que l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Validation :

Le Master 2 est donc validé dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne générale des UE égale ou supérieure à 10/20, sans note d'UE inférieure à 7/20, et une note égale ou supérieure à 10/20 à l'UE Conduite de projet innovant (incluant le mémoire).

L'étudiant ayant obtenu une note strictement inférieure à 7/20 à une UE et/ou une note strictement inférieure à 10/20 à l'UE Conduite de projet innovant doit se représenter à la 2ème session pour la valider, quelle que soit sa moyenne des UE de l'année.

L'étudiant ayant obtenu une moyenne générale des UE inférieure à 10/20 doit se représenter à la 2ème session à toutes les UE pour lesquelles il n'a pas obtenu une note de 07/20 ou, s'il le souhaite, aux UE avec une note supérieure à 07/20 et inférieure à 10/20 en première session. Une UE ne peut faire l'objet que d'une seule session de rattrapage.

Conduite à tenir pour les principaux cas d'absence justifiée

Pour les épreuves d'examen réalisées à distance : possibilité de décaler les échéances de remise des devoirs. Pour les épreuves d'examen sur table ou orales : passage en seconde session.